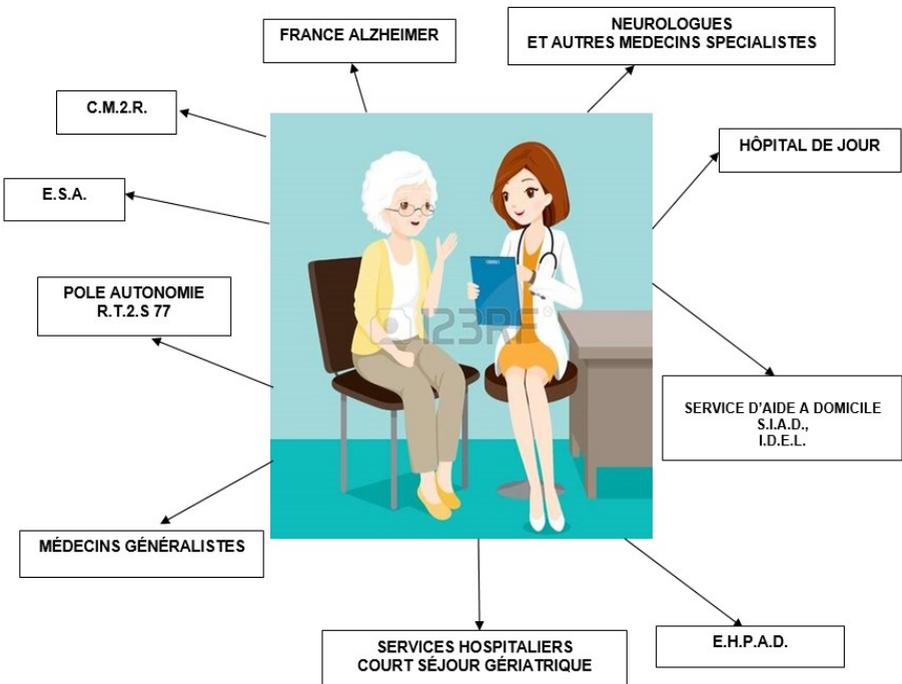




## Qui est concerné ?

- Toute personne adulte ayant une plainte mnésique.
- Les personnes de tout âge dont l'entourage, famille, médecin traitant observe des troubles de la mémoire ou des fonctions supérieures (problème d'orientation dans le temps, dans l'espace, difficultés dans les gestes de la vie quotidienne, troubles du comportement par troubles du jugement ou du raisonnement).
- Les patients présentant déjà une maladie d'Alzheimer ou une pathologie apparentée (maladie à Corps de Lewy, démence vasculaire, ...) nécessitant un suivi.
- Les patients en institution ou à domicile.

### Les partenaires de la consultation mémoire



*"Repérer tôt pour soigner mieux."*

## **Objectifs**

- Etablir un diagnostic.
- Orienter vers les « Consultations mémoire ressources et recherche » de référence (C.M.2.R. Sud ou Nord Paris si profil atypique ou sujet jeune.
- Orienter vers les différentes solutions d'aides à domicile et de répit pour l'aidant familial.
- Proposer un traitement si nécessaire symptomatique et/ou un traitement des troubles du comportement et/ou des syndromes anxiodépressifs associés.
- Proposer des thérapies non médicamenteuses en lien avec les ressources régionales : E.S.A., accueil de jour, hôpital de jour, rééducation (orthophonie, kinésithérapie....

## **Déroulement d'une consultation**

Les patients sont en général adressés par leur médecin traitant mais aussi par un service d'hospitalisation, un E.H.P.A.D., un spécialiste ou en direct.

Le médecin traitant devra être d'accord (ou informé) de la démarche et rédigera, dans la mesure du possible, un courrier d'introduction. Il sera systématiquement destinataire du compte-rendu de la consultation.

L'évaluation se fait sur une consultation de type gériatrique avec tests neuropsychologiques de dépistage et évaluation multidimensionnelle.

Suite à cette évaluation d'une durée d'1 heure à 1 heure 30, le médecin gériatre oriente le patient soit :

- vers l'hôpital de jour pour effectuer un bilan mémoire ;
- vers une « consultation mémoire ressources recherche » (C.M.2.R.) ;

et/ou décide de la poursuite de prise en charge en consultation.

## **Hôpital de jour (H.D.J.) mémoire :**

Un bilan neuropsychologique approfondi est réalisé par une neuropsychologue, généralement sur la matinée.

Puis l'infirmière de l'H.D.J. et le médecin procèdent à un examen clinique paramédical et médical.

Quelques jours après cette journée, une consultation de synthèse a lieu avec le médecin gériatre qui définit la prise en charge.

Un compte-rendu du bilan en hôpital de jour est envoyé au médecin traitant.

D'autres professionnels interviennent si besoin (ex. : assistante sociale).

---

## **Composition de l'équipe :**

Mme le Docteur Anne MORILLON.

Mme le Docteur Marie-Laure GAGNEUX.

Mme le Docteur Daniela BIELIKOVA.

Infirmière coordinatrice.

Neuropsychologue.

Assistante sociale.



---

1 centre hospitalier = 3 sites

